

Discours d'ouverture de Chaynesse Khirouni, Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle



Seul le prononcé fait foi.

Cher-e-s collègues,

Au cours de cette session, nous allons débattre de la fabrique des solidarités.

Nous devons en effet renouer les liens qui permettent l'adhésion de toutes et de tous à notre **contrat social et démocratique**. C'est une responsabilité collective tout autant qu'un impératif républicain !

Aujourd'hui, la solidarité nationale apparaît trop souvent comme un facteur de suspicion, de division voire d'opposition, là où elle devrait être le fondement d'un projet de société qui favorise la cohésion.

Oui, la matrice de notre modèle social se transforme et cette métamorphose se fait **dans un contexte qui questionne l'intervention publique**.

De plus en plus absent des territoires, l'Etat s'efface derrière les apparences. Il est également inconstant. Nous assistons à des changements incessants de règles du jeu, à des hésitations, voire des revirements. La complexité et l'incertitude sont devenus la règle là où il faudrait de la stabilité pour que les acteurs territoriaux puissent jouer pleinement leur rôle.

Il y a donc bien un problème de méthode et un sujet de confiance entre l'Etat et les collectivités. L'Etat doit prendre conscience qu'il n'est plus l'unique décisionnaire, que le partenariat ne peut être fondé sur le contrôle et que de nombreuses réponses se trouvent dans les territoires.

Les rencontres territoriales organisées depuis quelques semaines sont des plus éclairantes à cet égard. Nous pouvons y voir l'inépuisable énergie portée par les agents, les associations, les entreprises et les élus locaux de toutes sensibilités ; cette véritable ruche prête à réinventer le lien entre cohésion sociale et territoriale par la coopération et l'imagination mises au service du collectif et tout particulièrement des populations les plus fragiles.

Si les 40 années de décentralisation doivent être mises à l'épreuve des faits, que pouvons-nous en dire ?

Tout d'abord un constat : bien que l'Etat se soit largement dessaisi de l'action sociale, il entend conserver un rôle, non seulement dans la définition de ses grandes orientations mais aussi en matière de mise en œuvre opérationnelle, une volonté qui va d'ailleurs croissante depuis quelques années.

Avec comme conséquence la ré-interrogation régulière des modalités d'intervention des institutions malgré le rôle prépondérant conféré par la loi au Département. En effet, tous les « acteurs », qu'ils soient publics ou privés, sont appelés « parties prenantes » et sont continuellement invités à s'impliquer en vue de consultations qui n'en portent souvent que le nom. Il s'ensuit des discussions, des échanges, des groupes de travail, conseils et conférences sur le thème récurrent de la distribution des compétences et des responsabilités. Des espaces de dialogue descendants où il est beaucoup trop souvent **question du comment et de coûts plutôt que du pourquoi et, surtout, pour qui.**

De manière plus générale, des mesures curatives, pourtant beaucoup plus coûteuses, ont été, de fait, privilégiées par rapport à des actions préventives et la réglementation a souvent introduit de la rigidité là où la souplesse et l'adaptation aux territoires et aux besoins singuliers des personnes devraient être de mise.

Mais une fois ce constat posé, quelles réponses peuvent être imaginées ?

J'invite l'Etat à une construction commune, à une réflexion partagée... Nous avons en Meurthe-et-Moselle une longue tradition de travail avec l'Etat. Nous avons été d'un nombre impressionnant d'expérimentations avec des réussites dont nous devons être collectivement fiers.

Mais je me fixe aussi des lignes rouges. Ces lignes rouges recouvrent d'abord et avant tout la préservation **des édifices professionnels et partenariaux** qui sont autant d'alchimies complexes dont la consolidation a nécessité du temps. Ces lignes rouges se trouvent aussi

dans la considération et le respect. La finalité des politiques publiques de solidarité, c'est avant tout d'accueillir et d'écouter, d'être présent au plus près des personnes et de leurs besoins. **Ce qu'il faut précieusement conserver, c'est cette relation de personne à personne, cette relation humaine, ce dialogue si singulier de l'accompagnement dans le parcours de vie, un service public de proximité, de qualité.**

Ces lignes rouges sont tracées à partir de convictions profondes. C'est parce que la solidarité s'inscrit dans la très courte liste des valeurs exemptes de toute connotation négative qu'elle a pu être hissée au rang de valeur de référence, à la fois lien et fondement pour l'action.

Pour moi, la solidarité est mue par la conviction de l'égale dignité de toutes et tous.

C'est pourquoi j'ai le sentiment aujourd'hui d'un Gouvernement qui se trompe de combat.

On l'a vu avec le passage en force du report de l'âge de la retraite à 64 ans. **On le voit, aujourd'hui, avec le projet de loi pour le plein emploi** au travers duquel il y a tout lieu de penser que l'Etat cherche à faire peser la responsabilité du chômage sur l'individu en enjoignant aux personnes de se sortir seules de leurs difficultés en lieu et place d'un accompagnement bienveillant relevant de la solidarité nationale.

Je ne crois pas aux modèles auxquels les citoyennes et les citoyens adhèrent par coercition davantage que par conviction. Je crois en un modèle dans lequel la solidarité se traduit par de multiples formes d'accompagnement sans être caricaturée en assistanat, dans lequel la solidarité est reconnue comme un atout pour toutes et tous sans être travestie en fardeau ou en injustice.

Il ne s'agit pas de compenser les inégalités mais de les résorber. Il ne s'agit pas de lutter contre la pauvreté mais de l'éradiquer.

Et la décision publique, qu'il s'agisse d'exclusion sociale, de perte d'autonomie, d'isolement... subit de plein fouet la montée des doutes quant à ses capacités à répondre aux difficultés qui préoccupent les citoyennes et les citoyens, la conduisant trop souvent à faire fausse route.

Parce que la réalité est là : **les populations les plus vulnérables décrochent et ce constat nous oblige à repenser les politiques publiques de solidarités.**

Difficile à définir en un seul chiffre, souvent résumée à un manque d'argent, la **pauvreté recouvre des situations de vies très diverses** faites d'isolement et de ruptures relationnelles avec les proches, les amis ou encore la famille, de non-accès aux droits fondamentaux tels que manger, se loger ou encore se soigner, de dégradation de la santé physique et mentale ou encore de maltraitance sociale au travers de la manière dont la société regarde les personnes en situation de pauvreté. Et il ne faut jamais perdre de vue que de telles dimensions sont liées et interagissent, que la simplicité n'existe pas en la matière.

Face à une telle complexité, comment répondre ?

Tout d'abord par de la volonté et de l'audace.

Convictions qu'une solidarité de proximité, humaine et fraternelle, est la plus efficace. C'est sur le terrain, au plus proche des êtres, que l'on peut distinguer la personne qui a été brisée par la vie et qui a besoin d'une aide durable, de celle qui, malgré les épreuves, pourra retrouver rapidement son chemin et une place dans la société.

Vous l'avez compris, **je souhaite que nous nous réinterroignons, que nous repensions des solidarités** à même de conforter la cohésion sociale et territoriale en **luttant contre toutes les formes de pauvreté et d'isolement**. Il faut donc à la fois **décloisonner et croiser les approches**. Elles doivent prendre en compte les **parcours de vie des personnes dans leur globalité, des 1000 premiers jours à la fin de vie**.

Les solidarités humaines et territoriales en Meurthe-et-Moselle, c'est bien entendu nos politiques publiques en matière d'enfance, de familles et de santé publique, d'autonomie et d'insertion. C'est le sens des engagements pris à travers trois schémas départementaux pour la période 2023-2028. C'est aussi le schéma départemental en matière d'action sociale de proximité qui vous sera proposé en fin d'année.

Mais c'est également, et j'y tiens beaucoup, d'autres leviers que nous verrons au cours de cette session. **C'est l'ambition éducative, l'éducation artistique, l'habitat social ou encore la coopération internationale.**

Les trois schémas départementaux que nous débattons au cours de cette session ont été construits pour un temps long et dans une démarche ouverte. Nous avons durant un an associé l'ensemble de nos partenaires, usagers bien sûr, institutions, collectivités ou encore associations. Ils ouvrent une nouvelle page de l'action sociale et médicosociale départementale, tout à la fois cohérente et innovante, en prise avec l'évolution des besoins afin de proposer de nouvelles formes d'accompagnement tout en renforçant l'implication et la participation des personnes.

Avec ces trois schémas, c'est une feuille de route vivante qui se construit et que nous continuerons sans cesse à réinterroger et à adapter.

Je tiens ici à remercier très chaleureusement Catherine Boursier, Marie-José Amah, Rosemary Lupo et Silvana Silvani qui s'engagent avec force et conviction au service de ces politiques publiques comme je tiens à lancer un grand merci aux professionnel.le.s qui les font vivre tous les jours.

Pour l'avenir, je souhaite que nous allions vers un schéma unique des solidarités humaines afin de mieux répondre à la diversité des situations des personnes vulnérables.

Les nouveaux visages de la pauvreté, nous l'avons vu, sont liés à une multitude de déterminants qui interagissent.

Il nous faut donc faire évoluer nos pratiques, inciter à l'innovation et mobiliser l'ensemble de nos champs de compétences, du sport aux mobilités en passant par la culture ou encore l'éducation, pour renforcer nos capacités d'agir.

Trois schémas départementaux donc, et un à venir s'agissant de l'action sociale de proximité. Des schémas qui dessinent une feuille de route qui s'autorise créativité, innovation et audace, prolongeant l'engagement singulier de notre collectivité dans les politiques publiques des solidarités humaines. Un engagement qui s'illustre aujourd'hui à travers notre candidature à l'expérimentation Territoire Zéro Non-Recours comme il s'est illustré hier à travers la préfiguration de la couverture maladie universelle ou la mutualisation de la prestation de compensation du handicap.

L'innovation sociale se manifeste quotidiennement dans nos territoires. Elle doit beaucoup à la vitalité des agentes et agents qui nous accompagnent dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques novatrices. **Des agentes et agents qui ont été malmenés par le « Ségur social » de février 2022.**

Nous n'avons bien sûr pu qu'applaudir la **reconnaissance allant de pair avec la revalorisation de métiers dont l'utilité sociale est majeure**. Pour autant, force est de constater que des décisions nationales précipitées et sans concertation préalable ont créé de **nombreuses injustices**. Elu.e.s comme organisations syndicales notamment, nous avons été nombreuses et nombreux à alerter quant à la nécessité de les corriger pendant plusieurs mois... En vain !

Face à un tel constat, dès décembre dernier et son entrée en vigueur, je me suis engagée à ouvrir le chantier du **régime indemnitaire**, c'est-à-dire le seul levier dont dispose la collectivité pour corriger ces injustices. Je me suis également engagée à ce qu'une décision soit prise dès le milieu d'année 2023.

Ces engagements, nous les tenons aujourd'hui, comme nous tenons celui relatif à la rémunération des assistants familiaux, à travers les projets de rapport que nous débattons au cours de cette session et qui, cela mérite d'être souligné, ont fait l'objet d'un avis favorable unanime des organisations syndicales.

Et nous avons souhaité aller plus loin parce que, si corriger les injustices du « Ségur social » est indispensable, nous nous refusons à créer de nouvelles injustices. Et parce que, si la préservation du pouvoir d'achat des agents publics nécessite des décisions nationales fortes, nous souhaitons, dans un contexte d'inflation inédite qui touche chacune et chacun dans son quotidien et d'autant plus les foyers modestes, faire notre part en proposant une mesure de revalorisation s'adressant à l'ensemble des agents qui n'en bénéficient pas.

C'est ainsi une **décision forte** que nous vous proposerons avec Michèle Pilot, une décision qui verra l'enveloppe initialement prévue au budget de la collectivité plus que doublée. C'est la première des principales décisions qui caractérisent le budget supplémentaire que Pascal Schneider nous proposera.

La seconde n'est autre que l'**accélération de nos investissements** avec, je le rappelle, une hausse de 10% en 2023 pour atteindre 100 millions d'euros.

Une accélération que j'ai souhaitée s'agissant de nos propres investissements, dans nos collèges mais également dans nos maisons du Département, à Homécourt et à Longwy, dans nos maisons des solidarités, à Tomblaine et à Vandoeuvre, comme dans nos centres d'exploitation, à Vandeléville et à Virecourt. Une accélération pour laquelle notre direction de l'immobilier a été renforcée mais également réorganisée afin de **mener de front opérations de construction ou de restructuration majeures et maintenance du quotidien**, vous le savez, indispensable à la qualité d'accueil des personnes comme des conditions de travail de nos agent.e.s.

Cette accélération, c'est aussi celle du soutien aux investissements de nos partenaires, au premier rang desquelles communes et intercommunalités, un soutien qui a d'ailleurs emporté l'unanimité de cette assemblée il y a quelques mois dans le cadre de l'adoption de notre nouveau dispositif d'appui aux territoires doté de près de 85 millions d'euros, soit 20 millions d'euros supplémentaires sans compter le financement de l'ingénierie au service des collectivités, et je m'en félicite une nouvelle fois. Notre volonté : ne laisser aucun territoire subir quelque forme de relégation ou d'abandon.

Ne nous voilons pas la face, cette accélération est un défi.

Le compte administratif 2022 est d'ailleurs là pour en témoigner. Qu'en retenir ? Tout d'abord une tension forte sur la section de fonctionnement subissant des hausses inédites sous l'effet conjugué de l'inflation et de décisions unilatérales de l'Etat, dont nous partageons pour certaines le principe, notamment en matière de revalorisations salariales, mal voire pas compensées. Ensuite le fait que la réalisation de nos projets comme le soutien à ceux de nos partenaires en section d'investissement se trouvent freinés par les difficultés d'approvisionnement et les pénuries de main d'œuvre.

Un défi que nous entendons néanmoins relever grâce à une gestion budgétaire saine, qui nous a notamment permis d'honorer les revalorisations salariales légitimement attendues par de nombreuses et nombreux professionnel.le.s comme d'encaisser le choc d'une facture d'électricité en augmentation de 330% ou celui d'une facture de gaz en augmentation de 380% et qui nous conduit à mettre aujourd'hui en réserve une partie du produit des droits de

mutation à titre onéreux pour faire face demain aux aléas de la conjoncture économique dont nous sommes désormais tributaires.

Un défi que nous relevons en faisant preuve de persévérance tout autant que d'agilité, ici en nouant un partenariat renforcé avec la Région Grand Est autour du château de Lunéville et en engageant un programme de renouvellement massif du matériel de restauration de nos collègues, là en débloquant des crédits de paiement supplémentaires en soutien aux projets de nos partenaires, en complétant notre programme d'entretien routier ou encore en lançant un programme d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments départementaux.

Un défi que nous relèverons comme une pierre de plus à l'édifice des solidarités humaines et territoriales que nous bâtissons jour après jour comme en témoignent l'ensemble des projets de rapport qui occuperont nos débats au cours des prochains jours, des aides à la pierre à l'éducation artistique et culturelle en passant par une stratégie énergétique et le soutien à la profession agricole.

En somme, nous tenons le cap que nous nous sommes fixé au travers de notre projet départemental.

C'est d'ailleurs sur cette base que j'engagerai les échanges avec l'Etat autour du futur Pacte des Solidarités dès lors que nous aurons des réponses quant au périmètre, au calendrier et aux financements, des réponses qui diront beaucoup de la valeur que le Gouvernement accorde à la cohésion sociale comme de la considération qu'il est prêt à témoigner aux collectivités.

Mon seul parti pris est que la solidarité doit demeurer un pilier majeur des politiques publiques, indispensable pour répondre aux multiples défis et urgences auxquels nous faisons face.

Je vous remercie.